

H-France Review Vol. 17 (October 2017), No. 190

Stéphane Jettot et Marie Lezowski, eds., *L'entreprise généalogique : pratiques sociales et imaginaires en Europe (XV^e-XX^e siècle) / The Genealogical Enterprise : Social Practices and Collective Imagination in Europe (15th-20th century)*. Bruxelles : Peter Lang, 2016. 353 pp. Illustrations, tables, graphs, bibliography, and index. \$53.95 U.S. (pb). ISBN 978-2-8076-0049-2.

Review by Véronique Garrigues, Université Toulouse Jean Jaurès.

Cet ouvrage regroupe des communications issues d'un colloque tenu à Paris en novembre 2014. Il revient sur une source, les généalogies, qui est devenue un objet d'histoire à part entière depuis maintenant deux décennies. Les auteurs proposent de réinvestir ce terrain d'enquête autrement, en dépassant l'énoncé d'un système de parenté, afin de cerner « les ressorts de prise de décision » (p. 12) qui régissent l'écriture généalogique dans le cadre de contextes chronologique et géographique variés. Les dix-sept études de cas s'étendent du moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine dans une aire européenne occidentale, centrée sur la France, l'Italie, les îles britanniques et secondairement sur l'Empire et l'Espagne. Elles sont le reflet d'une historiographie plurielle sur le sujet et viennent en contre-point des travaux de Roberto Bizoochi sur l'érudition généalogique.[1] Cette diversité d'analyses renvoie également au morcellement politique de l'Europe moderne et à des traditions différentes dans l'organisation des archives, où les historien(ne)s peuvent aussi bien consulter des dépôts publics centralisés (*College of Arms* à Londres ou le cabinet des titres à Paris) ou des dépôts régionaux (le bureau des Avocats de la Commune à Venise) ou des fonds d'institutions religieuses (les hospices à Rome). Les supports documentaires sont tout aussi contrastés : la généalogie reste un terme générique qui désigne des contenus et des visuels qui ne peuvent se réduire à un « arbre ». Livre de famille, enquête de noblesse, blason, pierre tombale, ou dictionnaire constituent un exemple de ce vaste corpus d'artefacts qui sont convoqués pour construire des ancestralités. Quatre thématiques ont été retenues pour explorer cette mise en forme du passé : les circonstances qui prédisposent à l'écriture de cette fabrique de l'enracinement ; les acteurs qui interviennent dans cette « entreprise généalogique » au-delà du monde savant ; les supports matériels du discours généalogique qui énoncent une remémoration autant qu'un imaginaire de la famille ; et les publications à caractère généalogique qui deviennent des biens de consommation culturels, adaptés avec plus ou moins de succès au lectorat visé.

Pour éviter le biais d'un âge d'or des généalogies (selon les critères de l'érudition), la première partie de l'ouvrage s'ouvre sur la matrice de l'événement à l'origine l'écriture généalogique. Au seizième siècle à Venise, D. Raines montre les initiatives institutionnelles des conseils dans la culture de la généalogie. En valorisant les liens du sang aux dépens de l'ancienneté des lignages patriciens par la mise en place de registres de naissance et de mariage, le bureau de Avocats de la commune de Venise a constitué des archives qui deviennent des outils probatoires dans les contentieux patrimoniaux. Les généalogies sont également considérées comme des instruments politiques qui ouvrent ou ferment les portes aux carrières patriciennes. Pour contourner leur valeur probatoire, des techniques visent à falsifier des documents ou à recourir aux « généalogies incroyables ». Au siècle suivant en France, les enquêtes de noblesse menées par l'administration de Louis XIV, analysées par E. Haddad, remettent également en question la conception traditionnelle de la noblesse. Le régime probatoire fondé sur l'oralité, la coutume et le genre

de vie est remis en cause par l'ordonnance de 1667. La noblesse immémoriale est remplacée par un statut juridique qui oblige les familles à se tourner vers leur passé, à la recherche de leurs lointains ancêtres, en privilégiant la patrilignée. Ce nouveau moyen rhétorique de légitimation sociale ouvre aussi la voie au soupçon de la fausseté et de la manipulation des origines. En Castille, R.M. Girón-Pascual revient sur deux contextes de crise (économique en 1629 et politique en 1766) où les généalogies ont été utilisées comme outil de concorde et d'intégration des nouvelles élites. Les généalogistes ont volontairement occulté un événement, falsifié une date pour masquer les origines juives de nouveaux venus à Cuenca ou l'ascension rapide d'artisans à des charges publiques. L'amnésie collective est ici autant un vecteur de légitimité politique qu'un acte de distorsion du passé. Les guerres napoléoniennes ont été le creuset de nouvelles bases culturelles et politiques qui ont pu déchirer des familles. E. Riva étudie l'exemple d'un patricien de Côme dont l'entreprise généalogique a pour but de préserver une identité aristocratique menacée. Sa transmission passe par l'écriture de l'histoire familiale et de sa ville, tout en classant ses archives. En rupture avec ses fils, acquis aux idées révolutionnaires, Giovanni Battista Giovio confie la transmission de la mémoire familiale à sa fille aînée, ce qui d'une certaine façon est aussi une révolution.

La deuxième partie du volume souligne que l'écriture généalogique, bien que traversée par des figures savantes, est le plus souvent une entreprise collective. Dans la Florence des quatorzième et quinzième siècles, C. Kaplish-Zuber, insiste sur la dimension familiale de la prise de plume. Dans le prolongement des « ricordi », la mémoire des « anciens » est transmise de père en fils, soit à partir des souvenirs partagés, de la documentation domestique et plus rarement par le biais des archives publiques. Que ce soit sous forme de liste ou d'« arbre », le cercle familial inscrit ainsi la parenté dans la vie citadine en lui conférant un statut civique. S'écartant de la sphère privée, des plumes ont été associées à la pratique généalogique dans une logique de service. Valérie Piétri retrace le parcours d'un agent seigneurial de la maison de Grasse qui mène une véritable « entreprise de séduction » (p. 176) pour favoriser sa carrière. S'appuyant sur ses compétences juridiques, il propose d'écrire la généalogie de ce lignage en quête de légitimité. Cette stratégie d'auteur rencontre ainsi les ambitions d'un lignage aristocratique. Le récit d'ancestralité et l'érudition historique déployée par un agent extérieur renforcent le prestige coutumier de cette maison provençale. Une même logique de clientélisme opère dans la Florence des grands ducs de Toscane aux seizième et dix-septième siècles. Au service des familles ou des princes médicéens, les généalogistes ou les historiographes pensent leur travail de manière similaire (« fare l'albero »). Dans les deux cas, pour cartographier l'espace lignager, ils s'appuient sur les savoirs familiaux (*ricordi*, témoignages) et les archives publiques qui esquissent une mémoire partagée. Leurs pratiques savantes expriment les attentes de leurs commanditaires qui cherchent à légitimer la transmission du pouvoir, qu'il soit éditifaire ou princier.

Les cas développés par A. Ailes et E. Canepari abordent une généalogie institutionnalisée soit par l'Etat, soit par l'Eglise. En Angleterre, la monarchie met en place de vastes enquêtes sur les élites menées par les hérauts d'armes. Ils se retrouvent à l'interface du pouvoir royal et des familles. Devant recopier directement des papiers de famille pour valider le maintien dans la *gentry*, ils tissent des liens privilégiés avec certains lignages, et en tirent même des émoluments. Ainsi, leur « pedigree » est-il le fruit de négociations entre le chef de famille et ses parents. Oublis et omissions sont la conséquence de rapports sociaux locaux et influent sur la formation des fonds d'archives du *College of Arms* centralisé à Londres. À Rome, les hospices bénéficiaires de legs se doivent de retrouver tous les ayants droits pour s'assurer l'entière jouissance de la succession. Cette pratique fréquente mais peu connue produit des sources généalogiques pour une population plus modeste, celle de l'artisanat, dont l'enquête documentaire témoigne de leur familiarité avec la culture de l'écrit généalogique. Ainsi, l'institution charitable est devenue la détentrice de la mémoire des artisans romains en préservant la mémoire du bienfaiteur.

L'arbre généalogique s'est imposé comme modèle graphique de représentation de la parenté. Pour autant la troisième partie de ce volume permet de découvrir une généalogie parfois plus monumentale où l'imaginaire est toujours présent. Dans le comté de Cheshire à l'époque des Tudor et des Stuart, R. Cust a mis en évidence l'extrême concurrence entre les anciennes et les nouvelles élites. Elle se manifeste par

une surenchère matérielle et symbolique. Dans les *country houses*, la décoration est un discours sur l'ancestralité à travers les blasons peints au plafond ou les portraits exposés dans les couloirs. Mariages et funérailles sont des temps d'exposition héraldique qui doivent être intelligibles au public. Ces signes de seigneuries font le lien entre un nom et un lieu. Mais cette logique d'ornementation est en déclin après les années 1660 car son sens ne reste intelligible qu'à une minorité savante. Forme plus traditionnelle de la transmission de la mémoire familiale, les livres de lignage allemands du seizième siècle étudiés par A.M. Certin sont caractéristiques des élites urbaines. Les reliures et les enluminures et les grandes dimensions de ces livres symbolisent la magnificence de leurs propriétaires. Contrairement aux *ricordi*, ils ne sont pas écrits par des pères de famille mais des écrivains professionnels à l'image de celui des Függer. Encore plus classique dans sa facture, les livres d'histoire généalogique de Jean-Baptiste L'Hermitte (1610-16 ?) le sont beaucoup moins par leur sujet. C. Chatelain remarque qu'en plus de se nourrir de sa propre expérience pour écrire ces ouvrages il a un attrait certain pour les lignages en déclin ou en échec politique. Par ailleurs, sa capacité à tendre vers le merveilleux classe rapidement ses généalogies parmi les « faussetés ». Le merveilleux peut aussi être approché à l'échelle d'une ville. Pour C. Callard, la Florence médicéenne a créé un « savoir hanté » (p. 253) dont la célébration des âmes du purgatoire est une des manifestations. Les portraits de cire modelés sur le donateur et consacrés à la Vierge de la Santissima Annunziata forme un panthéon de la noblesse florentine. Ce rite collectif célèbre une noblesse spectrale qui forme une ville « fantôme », qui n'est pas sans rappeler l'épigraphe funéraire.

Plutôt que tout autre support, le livre reste le genre discursif le plus répandu sur la parenté. Dans la dernière partie, trois articles reviennent sur les projets éditoriaux envisagés à différentes échelles. En Allemagne, V. Bauer met en évidence deux types de généalogies, l'une commandée et financée par les maisons souveraines, l'autre utilisée comme complément et outil de compréhension de l'actualité politique. Les « généalogies spéciales » sont des instruments de représentation et de légitimation du pouvoir et relèvent de la consommation somptuaire, alors que les « généalogies universelles » sont destinées à un large public. L'étude de C. Cremonini met en lumière le contexte de fabrication du « Litta », exemple de compilation généalogique et outil de référence des spécialistes de l'Italie moderne. L'entreprise éditoriale de Pompeo Litta Biumi (1781-1851), un patricien milanais, prend corps lors de la restauration des Habsbourg d'Autriche. Pour assurer la réussite de son projet, Litta tient compte des évolutions politiques et sociales : il ouvre ses recherches aux familles célèbres et pas seulement nobles, et l'étend à l'ensemble de l'Italie. Pour couvrir une partie des frais d'édition, il n'hésite pas à accepter des commandes de familles moins prestigieuses et procède à des offres promotionnelles pour certains numéros. Cette stratégie économique lui assure la vente d'une centaine de fascicules à Milan mais aussi à Londres. L'entreprise de William Playfair (1759-1823) n'a pas connu la même issue. J.F. Dunyach examine la tentative infructueuse de ce polygraphe d'éditer le *British Family Antiquity* (1809). L'ouvrage a pour ambition de justifier la supériorité des élites britanniques alors que les idées révolutionnaires sont véhiculées par les armées napoléoniennes partout en Europe. Le parti pris graphique, avec une représentation généalogique en histogramme, en revanche est pionnier, mais le coût de production en est prohibitif. Le projet échoue également faute de n'avoir su répondre aux attentes de la *nobility* avec un contenu plus proche du *Who's Who* que d'un savoir généalogique.

Au final, cet ouvrage, bien illustré, s'inscrit pleinement dans le champ historiographique de régénération d'une source dont les mécanismes d'invention sont plus faciles à saisir que sa définition même. L'effort de classification des articles par thèmes cache mal la richesse des contenus qui se croisent au fil de la lecture. Plusieurs contributions auraient pu trouver leur place dans une autre partie du livre. Les études de cas renvoient donc à l'aspect kaléidoscopique de la documentation convoquée par les auteurs et que résume l'étude sur le « retour des Ottomans » qui ouvre l'ouvrage. Pour seule réserve, S. Jettot et M. Lezowski auraient pu utiliser le cas observé par O. Bouquet en guise de conclusion. L'auteur appréhende l'écriture généalogique à partir de l'onomastique et explore les derniers moyens de transmission où plusieurs acteurs peuvent interagir : les réseaux sociaux ! Une nouvelle arborescence à explorer entre effacement et recréation des origines...

LIST OF ESSAYS

Stéphane Jettot et Marie Lezowski, « Introduction : Les ressorts de l'entreprise généalogique »

Olivier Bouquet, « Généalogies impériales en République II. Le retour des Ottomans »

Rafael Maria Girón-Pascual, « 'Historias ciudadanas' and genealogical forgery. The case of the city of Cuenca in Early Modern Castile »

Élie Haddad, « Parenté et pratiques généalogiques dans la noblesse française à l'époque moderne »

Dorit Raines, « Les généalogies vénitiennes (XVIe-XVIIe siècle). Instrument politique, outil juridique »

Elena Riva, « L'arbre des générations. Les généalogies de Giovanni Battista Giovio (1748-1814), entre maintien de la tradition et fractures révolutionnaires »

Christiane Klapisch-Zuber, « L'entreprise généalogique dans les familles de l'élite florentine »

Adrian Ailes, « Can we trust the Genealogical Record of the Heralds' Visitations ? A case Study (the 1665-66 Visitation of Berkshire) »

Eleonora Canepari, « Généalogie et transmissions des biens dans le milieu artisanal (Rome, XVIe-XVIIe siècle) »

Valérie Piétri, « Une offrande à la vanité des puissants. L'écriture généalogique comme service littéraire (France méridionale, XVIIe-XVIIIe siècle) »

Olivier Rouchon, « Connaissance de l'ancestralité et opération généalogique dans la monarchie médicéenne »

Richard Cust, « The Culture of Dynasticism in early modern Cheshire »

Aude-Marie Certin, « L'entreprise généalogique des élites urbaines du sud de l'Empire au prisme des livres de lignage du XVIe siècle »

Caroline Callard, « Hanter Florence : Généalogie et spectralité au XVIIe siècle »

Claire Chatelain, « Un généalogiste intégral. Jean-Baptiste L'Hermite (1610-16 ?) »

Volker Bauer, « The Scope, Readership and Economy of Printed Genealogies in Early Modern Germany : 'Special Genealogien' vs. 'Universal Genealogien' »

Cinzia Cremonini, « Les 'généalogies crédibles' de Pompeo Litta, entre tradition et innovation »

Jean-François Dunyach, « Le *British Family Antiquity* de William Playfair (1809-1811), une entreprise généalogique »

NOTE

[1] Roberto Bizoochi et Marie-Paule Boutry, « La culture généalogique dans l'Italie du XVIe siècle, » *Annales Histoire, Sciences Sociales* 46, No. 4 (Jul-Août, 1991): 789-805.

Véronique Garrigues
Université Toulouse Jean Jaurès
vero.garrigues@laposte.net

Copyright © 2017 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172